



# LE DOSSIER MÉDICAL PERSONNEL, VOUS CONNAISSEZ ?



## C'EST GRATUIT !

- Le Dossier Médical Personnel est un service public gratuit.



## C'EST SIMPLE ET UTILE !

- Le Dossier Médical Personnel (DMP), c'est votre **carnet de santé informatisé**.
- Il est **accessible** en permanence par les médecins qui vous suivent.
- Il peut contenir vos comptes-rendus hospitaliers et radiologiques, vos résultats d'analyses de biologie, vos antécédents et allergies, les actes importants réalisés, les médicaments qui vous ont été prescrits et délivrés.
- Plus besoin d'amener tous vos comptes-rendus papier.
- En cas d'urgence, le DMP permet une **prise en charge plus rapide**.
- Il est accessible à tout moment, en vacances, en cas de déménagement...



## C'EST VOUS QUI DÉCIDEZ !

Vous décidez :

- D'en avoir un, ce n'est pas obligatoire ;
- De ce qu'il contient ;
- D'en donner l'accès aux professionnels de santé de votre choix ;
- D'y accéder, via **dmp.gouv.fr** ;
- De le fermer ou de le détruire.



## C'EST CONFIDENTIEL ET SÉCURISÉ !

- La création d'un DMP se fait **avec votre consentement**.
- Vous pouvez vous connecter à votre DMP depuis un accès Internet avec vos codes confidentiels.
- Les données de santé sont « stockées » de façon hautement sécurisée.
- Vous avez **accès à toutes les actions effectuées** dans votre DMP.

## + POUR EN SAVOIR PLUS...

- Demandez la brochure d'information
- Appelez DMP Info Service  **N°Azur 0 810 33 00 33**
- Connectez-vous à **dmp.gouv.fr**

PRIX D'UN APPEL LOCAL

